

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		Référence dossier
Demande déposée le 20/12/2021		N° PC 34162 20 K0019 M01
Par :	MR MALATERRE ANTHONY MME HALLOUET NADEGE	Destination: Habitation
Demeurant à :	230 Rue DE L OLYMPIE 34340 MARSEILLAN	
Pour :	Modification d'implantation du garage et de l'altimétrie des niveaux des planchers	Parcelle n° B00223
Sur un terrain sis à :	29 AVENUE DU PERE D ALZON 34530 MONTAGNAC	
Adresse secondaire du terrain :	ZAC Multisites MONTAGNAC Avenir Secteur les Allées de Laval lot 42	

Le Maire,

Vu la demande susvisée
 Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;
 Vu le Plan Local d'Urbanisme, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 11/05/2007,
 modifié par délibération du Conseil Municipal du 03/02/2017 et révisé par délibération du Conseil
 Municipal du 03/02/2017 ;
 Vu la délibération du conseil municipal autorisant la création de la ZAC « Montagnac Avenir »
 (Site Les Allées Laval) en date du 6/07/2006,
 Vu la délibération du conseil municipal approuvant le dossier de réalisation de la ZAC en date du
 21/12/2007,
 Vu le permis de construire d'origine délivré le 5/02/2021

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le Permis de Construire Modificatif est **ACCORDÉ** pour le projet décrit dans la
 demande susvisée et portant sur la modification d'implantation du garage et de l'altimétrie des
 niveaux des planchers

ARTICLE 2 : Le présent arrêté n'apporte aucun changement à la période de validité du permis de
 construire d'origine, dont les prescriptions et autres obligations sont maintenues.

MONTAGNAC
 Le Maire
 M. Yann LLOPIS

21 JAN. 2022

